

Ne répétons pas en Syrie les erreurs faites en Afghanistan

OPINION

Un changement de régime après une courte campagne militaire, un leader en fuite, des vainqueurs surpris de se retrouver si rapidement au cœur de la capitale, des déclarations politiques rassurantes de la part des nouveaux maîtres issus de mouvements islamiques. En trois ans, le même scénario s'est déroulé dans deux pays distants d'à peine 3000 km, deux pays qui ont traversé des décennies de violence, l'Afghanistan et la Syrie.

Les talibans prennent le contrôle de Kaboul le 15 août 2021. Dès le lendemain ils tiennent des propos rassurants sur les bonnes relations avec la communauté internationale, sur la liberté de la presse, les droits humains, en particulier, ceux des femmes, l'éducation et le travail pour toutes et tous dans le respect de la charia.

En réponse à cette main tendue par ces nouvelles autorités fières d'avoir «libéré» leur pays et d'avoir rétabli la sécurité et la paix, la communauté internationale répond par des conditions préalables à la reconnaissance de leur gouvernement. Le Conseil de sécurité des Nations unies, le 30 août, le Conseil de l'Union européenne, le 17 septembre, demandent que les talibans s'engagent à lutter contre le terrorisme, à ne pas mettre d'obstacle à l'aide humanitaire, à respecter les droits humains en particulier ceux des femmes et des minorités, et à rechercher une solution politique négociée et inclusive.

Cette opposition frontale au nouveau régime, due en



JEAN-FRANÇOIS CAUTAIN
ANCIEN AMBASSADEUR DE L'UNION EUROPÉENNE, RÉSIDANT ACTUELLEMENT EN AFGHANISTAN



OMAR SAMAD
ANCIEN AMBASSADEUR D'AFGHANISTAN EN FRANCE ET AU CANADA

partie à certaines réactions irrationnelles au sein des chancelleries occidentales, inclut aussi un arrêt immédiat de l'aide au développement, le gel des avoirs de la banque centrale d'Afghanistan et des contraintes imposées sur les transferts bancaires internationaux.

Ne décidons pas pour les Syriennes et les Syriens ce qui est bien, ce qui est mal

Ces décisions précipitent le pays dans un marasme économique, plongent 90% des Afghans dans la pauvreté et impactent les dynamiques internes au sein des talibans. Les tenants d'une ligne d'engagement avec l'Occident voient ainsi leur approche laminée et leur légitimité en interne mise à mal. Ceci est l'occasion pour la faction la plus radicale des talibans de reprendre en main la

stratégie du mouvement, menant à des décisions inacceptables et, pour la majorité des musulmans, contraires à leur religion, portant gravement atteintes aux droits des femmes, enfermant ainsi la communauté internationale et les talibans dans une confrontation systématique.

Quelles leçons tirer de cet échec pour la Syrie – malgré toutes les différences d'histoire et de contexte?

Première leçon: pas de conditions préalables. Alors que la situation reste fluide, qu'il y a toujours une certaine confusion sur l'implication de certains pays et l'allégeance à différentes idéologies, le nouveau régime tient un discours de réconciliation nationale. Cependant, on entend déjà que les nouveaux dirigeants syriens doivent faire leurs preuves, qu'ils vont être jugés sur leurs actions et non sur leurs paroles. Mais attendre jusqu'à quand? Que les fragiles gains du départ de Bachar el-Assad disparaissent, que l'espoir d'une population libérée s'envole? Non, ne mettons pas des conditions à une «Syrie idéale». Ne décidons

pas pour les Syriennes et les Syriens ce qui est bien, ce qui est mal.

Deuxième leçon: relancer l'économie. Afin que les nouveaux dirigeants puissent bénéficier du soutien de la population, il faut remettre en route l'économie et les services à la population. Il faut rapidement mettre en place des mécanismes de financement permettant de soutenir l'espoir fragile suscité par le départ du dictateur. Il faut lever l'embargo sur les exportations de pétrole et permettre à la banque centrale syrienne d'avoir accès à ses avoirs gelés.

Troisième leçon: s'engager malgré les clichés et les étiquettes. Labellisé par les politiques et les médias occidentaux d'islamistes radicaux, le groupe Hayat Tahrir al-Cham (HTS) est sur la liste des organisations terroristes des Nations unies, des Etats Unis et de l'Union européenne. Mais on sait qu'ils ont géré efficacement, et en respectant l'ensemble des populations, la région d'Idlib. Acceptons que ce groupe ait évolué. Acceptons qu'il ait vraiment à cœur le bien-être de l'ensemble de la population syrienne.

Personne ne sait si l'application de ces trois leçons à l'Afghanistan aurait modifié de manière substantielle le cours des choses dans le pays. Apprenons, mutatis mutandis, de notre échec, que nous espérons provisoire, en Afghanistan pour donner une chance aux 43 millions de Syriennes et Syriens les moyens de construire la paix à laquelle elles et ils aspirent. ■



MARIE-HÉLÈNE MIAUTON
ENTREPRENEUSE ET ESSAYISTE
MH.MIAUTON@BLUEWIN.CH

Pour les partis politiques, les sections «Jeunes» sont bienvenues. Outre qu'elles forment des troupes aguerries pour les combats à venir, elles s'emparent de thématiques osées et parfois radicales, que les instances centrales ne peuvent ou ne veulent aborder. Il en va ainsi de l'initiative des Jeunes PLR qui souhaite que les étudiants, une fois leur cursus terminé, remboursent ce qu'ils ont coûté à la société s'ils ne jouent pas le jeu. Ils expliquent que les personnes ayant fréquenté l'université ou une haute école travaillent ensuite de plus en plus souvent à temps partiel. Ce faisant, elles ne rendent pas à la communauté ce qui a été investi dans leur formation, ni en termes d'engagement professionnel ni en termes d'impôt; l'initiative propose donc d'exiger d'elles une compensation.

Par exemple, le coût moyen de six années de médecine est estimé à 720 000 francs par l'OFS alors que très nombreux sont les praticiens qui travaillent ensuite à temps partiel. Dans le canton de Vaud, tous âges confondus, seulement 40% des femmes médecins travaillent à plein temps et 65% des hommes. On a beau évoquer la maternité/paternité pour l'expliquer, il faut quand même constater que moins les Suisses font des enfants, plus ils réduisent leurs horaires. Bien sûr, le rapport au travail a considérablement changé et les loisirs prennent une place prépondérante dans la vie de certains, pas tous, tant s'en faut. En outre, certains foyers à double salaire supérieur gagnent suffisamment d'argent pour pouvoir sans douleur en sacrifier une partie.

Pourtant, et même si elle est méritoire, la proposition des Jeunes PLR aura du mal à convaincre. D'autres mesures plus faciles à implémenter pourraient être soutenues. Par exemple, pourquoi ne pas sanctionner les étudiants «au long cours», qui passent sept ou huit ans au lieu de cinq pour obtenir un diplôme, ce qui coûte énormément à la société sans aucun avantage concret? Certains s'y consacrent en dilettantes alors que d'autres butinent en enchaînant diverses voies sans réfléchir vraiment à ce qu'elles représentent en termes d'exigences intellectuelles ou de débouchés futurs. Si les parents devaient assumer, ne serait-ce qu'en partie, le coût de ces années superflues, ils seraient moins enclins à laisser leur progéniture batifoler impunément, même s'il convient évidemment d'accepter un échec ou deux, et l'excuse de certaines situations particulières. Au-delà de sa pertinence financière, cette mesure aurait une portée éminemment pédagogique.

Le sujet de la justice sociale mérite aussi qu'on s'y attarde. Les jeunes qui se dirigent vers la voie professionnelle sont défavorisés par rapport aux universitaires. En 2022, les coûts de la formation professionnelle à la charge des pouvoirs publics s'élevaient à environ 3,8 milliards de francs pour 200 000 entrants, contre 10 milliards dans les hautes écoles ou EPFL pour 22 000 entrants. Faites le calcul! Néanmoins, le pays a autant besoin de paysagistes que de sociologues, de laborantins que de médecins, de maçons que d'architectes. C'est la qualité de l'ensemble de sa main-d'œuvre qui fait la richesse de la Suisse.

Pourtant, les apprentis sont bien courageux. Ils commencent à travailler en entreprise dès 18 ans en moyenne, se levant tôt pour rejoindre leur poste, là où d'autres n'entament leurs études supérieures qu'à 21 ans et leur vie active bien plus tard. Ils sont peu rémunérés durant leurs quatre ans d'apprentissage alors qu'ils fournissent une prestation, pas encore profitable mais effective. Les patrons qui assument déjà leur encadrement et leur formation ne peuvent pas les augmenter et la puissance publique pourrait faire l'effort de compléter ce salaire qui varie selon les branches et les entreprises. Cela soulagerait également certains parents défavorisés, plus nombreux dans le cadre de ces filières.

Il y aurait encore beaucoup d'autres moyens pour mieux responsabiliser les étudiants et leur famille, et pour revaloriser la formation professionnelle par des actes concrets. Les Jeunes PLR ont donc du pain sur la planche! ■

L'accord de 2024 est un peu plus favorable à la Suisse que celui de 2018

OPINION

Le projet d'accord-cadre institutionnel (ACI) de 2018 avait provoqué de nombreuses oppositions internes qui avaient conduit le Conseil fédéral à l'enterrer en mai 2021. Après d'intenses négociations, un nouveau projet d'accord a été présenté le 19 décembre 2024. Est-il meilleur que celui de 2018?

Il existe d'abord une différence de forme notable entre le projet de 2024 et celui de 2018. Ce dernier était conçu comme un traité bilatéral susmentionnés, ainsi que chacun des nouveaux accords, se voit doté de son propre cadre institutionnel. L'un des principaux avantages de cette nouvelle approche verticale est de lever le spectre d'une sorte de «super-guillotine». En effet, une éventuelle dénonciation de l'ACI de 2018 aurait eu des conséquences en cascade sur plusieurs autres accords bilatéraux qui auraient été abrogés.

Le projet de 2024 nous fait passer d'une approche horizontale à une verticale. En d'autres termes, chacun des cinq accords bilatéraux susmentionnés, ainsi que chacun des nouveaux accords, se voit doté de son propre cadre institutionnel. L'un des principaux avantages de cette nouvelle approche verticale est de lever le spectre d'une sorte de «super-guillotine». En effet, une éventuelle dénonciation de l'ACI de 2018 aurait eu des conséquences en cascade sur plusieurs autres accords bilatéraux qui auraient été abrogés.

Si la forme générale change entre le projet de 2018 et celui de 2024, il faut néanmoins souligner que les fondamentaux restent les mêmes. Premièrement, la Suisse s'engage à reprendre de manière dynamique l'évolution du droit de l'UE pertinent à quelques exceptions près. Deuxièmement, les différends entre la Suisse et l'UE devront être réglés devant un tribunal arbitral paritaire. Comme c'était le cas dans le projet de 2018, le tribunal arbitral demeure lié par les arrêts de la Cour de justice de l'UE si la dispute concerne l'interprétation et l'application du droit de l'UE.

Concernant la reprise dynamique par la Suisse de l'évolution du droit de l'UE pertinent,



RENÉ SCHWOK
PROFESSEUR EN ÉTUDES EUROPÉENNES HONORAIRE À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE



CENNI NAFY
RESPONSABLE POLITIQUE POUR LA MOBILITÉ, L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT, CENTRE PATRONAL

on trouve néanmoins quelques exceptions intéressantes dans le projet de 2024.

Par exemple, lorsqu'une nouvelle disposition européenne constitue une «régression sociale» par rapport au droit suisse, Berne pourrait refuser de l'incorporer dans son ordre juridique. Notons que cette notion de «régression sociale» n'est pas définie et ne semble concerner que les travailleurs détachés.

On se souvient également que l'accord de 2018 avait engendré de nombreuses polémiques concernant la suppression de la caution demandée aux entreprises employant des travailleurs détachés. L'accord de 2024 n'entraîne guère de changement en la matière. Il redit juste qu'une caution ne peut être exigée que dans le cas d'entreprises fraudeuses.

Une autre critique avait concerné le remboursement des frais versés à ces mêmes travailleurs détachés. Le droit européen prévoit qu'ils correspondent aux taux du pays d'origine du travailleur, généralement moins élevés que ceux de la Suisse. Le projet de 2024 ne règle pas spécifiquement cette question. Le Conseil fédéral énonce de manière sibylline que «la Suisse exploitera pleinement la marge de manœuvre qu'offre la directive de l'UE

concernant le détachement de travailleurs». Une manière de dire que l'on pourrait ne pas appliquer rigoureusement le droit de l'UE car plusieurs Etats de l'UE s'en distancient déjà.

Autre exemple, on se souvient que le projet d'accord de 2018 avait fait l'objet de critiques parce qu'il aurait pu impliquer une reprise par la Suisse de la directive sur le droit des citoyens de l'UE.

Le texte de 2024 est plus précis et souligne que plusieurs éléments de cette directive ne doivent pas être obligatoirement incorporés par la Suisse, notamment ceux qui empêchent l'expulsion automatique des «criminels étrangers» ou ceux qui pourraient mener à un «tourisme social».

Profitant de ces négociations, la Suisse a obtenu une modification de la clause de sauvegarde permettant de limiter l'immigration en cas de difficultés avérées. Actuellement, elle ne peut être appliquée que si l'UE y consent. Avec l'accord de 2024, la Suisse pourrait l'actionner de manière unilatérale, toutefois sous le contrôle du tribunal arbitral qui gagne ici une nouvelle compétence. Mais l'UE se réserve le droit de prendre des mesures compensatoires proportionnées. Des ambiguïtés demeurent sur cette clause.

Enfin, concernant la participation de la Suisse à la cohésion intra-européenne, qui n'était pas explicitement mentionnée dans l'accord de 2018, la Suisse s'engage à verser, à partir de 2030, une contribution de 350 millions de francs par an contre 130 millions actuellement.

En conclusion, le projet d'accord de 2024 clarifie certains points qui avaient fait l'objet de fortes inquiétudes en 2018. Il lève plusieurs ambiguïtés mais en amène aussi quelques autres. Il est dans l'ensemble plus favorable aux intérêts suisses, sans toutefois apporter de nouveautés révolutionnaires. ■